

La Charte

89^e ANNÉE

HORS-SÉRIE n° 2 2018



84^e CONGRÈS NATIONAL
Nantes, les 20 et 21 juin 2018

84^e Congrès national

Cette année, notre 84^e Congrès national s'est déroulé à Nantes, les 20 et 21 juin 2018.

349 présidents et délégués dont 125 porteurs de drapeaux représentant 184 groupements sur 236, étaient présents, pour un total, avec les conjoints, de 596 congressistes.

À ces participants, venaient s'ajouter des invités de prestige : Mme Christine Meyer, conseillère municipale chargée des anciens combattants, M. Henri Denys de Bonnaventure, président des **Gueules Cassées** accompagné de M. Olivier Roussel, directeur général de l'UBFT, M. Dominique Burlett, président de La France Mutualiste, et M. Patrick Allix représentant le général Saint-Macary, président de l'UNC, ainsi que les autorités civiles et militaires régionales et locales et les présidents d'associations du monde combattant de la région.

Le stand de la Grande-Garenne, tenu cette année par Mme Célia Mur, a rencontré un franc succès tout comme celui de l'ONAC ou des produits régionaux.

M. Éric Lucas, directeur de cabinet de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, était présent et a transmis le message de Mme la ministre.

Mercredi 20 juin 2018, pendant que les congressistes participaient aux séances, leurs conjoints bénéficiaient de visites guidées de la ville.

Le point crucial de cette matinée consistait dans le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.

Une cérémonie au monument aux Morts sur le parvis de la Cité des congrès clôturait les travaux du matin.

L'après-midi, les présidents de chaque commission ont répondu aux questions des congressistes.

Le général Rideau a présenté le bilan de la commission solidarité en insistant sur la bonne présentation des dossiers.

M. Henri Schwindt, pour la commission de la mémoire et du civisme, a insisté sur le rôle du parrain, en tant que conseiller et accompagnateur des établissements scolaires et présenté les résultats de sa commission

M. Alain Clerc, pour la commission de défense des droits, a évoqué les revendications des groupements et précisé que la commission participait aux groupes de travail du ministère et des autorités décisionnelles et suivait le transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative. Les motions représentent une synthèse des préoccupations des groupements.

M. Roger Lecot a rappelé que la Grande-Garenne était aussi ouverte aux amis de nos adhérents.

M. Jean-Marie Guastavino a insisté sur la synergie entre **La Charte** et le site Internet.



La cérémonie au monument aux Morts.
© SNAPP Reportages

M. Richard Pernod a présenté les différents projets de communication de la FNAM.

Pour conclure, M. Maurice Gambert, président honoraire, a fait l'éloge de l'EHPAD - Résidence André-Maginot.

Puis, la conférence sur le stress post-traumatique, présentée par MM. Thomas Janier et Jean Allard-Méeus de l'association AD Augusta, passionna l'auditoire.

L'intervention de Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONACVG, le jeudi 21 juin, dynamisa la salle.

Les motions au ministre furent ensuite présentées et votées.

Notre congrès s'est achevé par la représentation musicale des élèves de CM2 de l'école L'Alliance, venus entonner *La Marseillaise*, reprise en chœur par l'assistance.



© SNAPP Reportages



© SNAPP Reportages



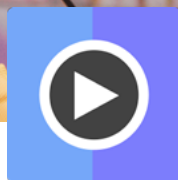
© SNAPP Reportages

© SNAPP Reportages

Pour chaque discours, lorsque le logo ci-dessous apparaît sur la photo de l'intervenant, cliquez dessus si vous souhaitez voir en vidéo l'intégralité ou des extraits de son allocution.



Allocution de Mme Christine Meyer, conseillère municipale, chargée des anciens combattants



Monsieur le Président de la FNAM Henri Lacaille,
Monsieur le représentant de la Secrétaire d'Etat
aux Anciens Combattants Eric Lucas,
Monsieur le Président de l'Union Fédérale des
ACVG de Loire-Atlantique et de Vendée,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse et honorée de vous accueillir
aujourd'hui au nom de la Ville de Nantes et de
son maire, Johanna Rolland, pour ce 84e congrès
national de la Fédération Nationale André
Maginot.

J'ai eu l'occasion hier soir d'échanger avec vous
lors de la réception à l'hôtel de ville et d'apprécier
tout l'engagement et l'énergie que vous mettez
au service de la Fédération, pour faire vivre ses
valeurs, celles de la solidarité et de la mémoire.
Je veux ici saluer l'action de votre Président, M.
Lacaille, dont l'engagement pour la défense des
anciens combattants et de leur mémoire n'est
plus à prouver.

Depuis 130 ans, votre association fait vivre ces
valeurs. En les traduisant en actes. Dès votre
création, en 1888, vous vous êtes donné comme
but le soutien aux familles d'anciens combattants
et la perpétuation de leur souvenir. La Première

Guerre Mondiale est venue renforcer cette double
mission. La solidarité vécue dans les tranchées et
les horreurs de cette guerre totale, de cette guerre
moderne, se sont profondément ancrées dans les
esprits et la mémoire des Anciens Combattants.
Un des plus illustres, André Maginot, l'éclaireur
de Verdun, a alors pris la tête de cette association
et l'a fait reconnaître d'utilité publique en 1932.
Ce n'était que justice, car vous agissez depuis
130 ans pour secourir les familles détruites ou
fragilisées par la perte ou la blessure d'un proche
combattant. Vous le faites dans un esprit d'unité
et d'inventivité.

D'unité tout d'abord puisque vous fédérez près de
240 groupements partout en France. D'inventivité
ensuite avec cette grande idée d'André Maginot,
qui perdure aujourd'hui, d'assurer une grande
partie du financement de l'association par une
loterie nationale. Unité et inventivité, ce sont
des mots qui résonnent fortement ici à Nantes,
surtout lorsque ces valeurs sont mises au service
de la solidarité et de la transmission de l'histoire
et de la mémoire des anciens combattants.

Vos actions de solidarité sont nombreuses et vous
avez su les diversifier. Il y a bien sûr le soutien
aux familles d'anciens combattants et victimes
de guerre mais vous prenez aussi votre part de
la solidarité nationale en direction des personnes
âgées par exemple, avec l'EHPAD de la résidence
André Maginot ou pour faire avancer l'excellence
des soins et celle de la recherche, à travers de
nombreuses subventions pour les hôpitaux
militaires et les hôpitaux publics parisiens. Faire
vivre la solidarité au quotidien, c'est perpétuer
cette communauté d'entraide dont font
l'expérience les soldats. Dans nos sociétés où le
lien social peut parfois être affaibli par une forme
d'individualisme, votre travail est essentiel, pour
retisser du lien et rendre la vie plus simple à ceux
qui sont les plus fragiles.

Le 2^e pilier de votre action, c'est la transmission de la mémoire. Vous portez et incarnez la mémoire de celles et ceux qui se sont battus, qui ont souffert pour la France, pour son honneur, son indépendance, la dignité et la liberté de ses habitant·e·s et qui parfois sont morts pour que puissent vivre notre République. Le prix de la Mémoire et du Civisme, que vous organisez depuis plus de trente ans, est à cet égard exemplaire. Permettre à de jeunes collégiens et lycéens de se rendre sur des lieux de mémoire pour mieux sentir, vivre et comprendre ce qui s'est joué sur ces champs de bataille ou lors des conflits mondiaux est essentiel. Cela leur permet de donner du sens à ces événements, de les remettre en perspective et de réfléchir sur ce qui a conduit à de tels drames. Pour pouvoir agir ici et maintenant en ayant au cœur la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nantes est elle aussi une ville engagée dans ce travail de mémoire et de transmission du souvenir. C'est bien sûr le résultat de notre histoire. Nantes a eu l'immense honneur d'être la première ville Compagnon de la Libération, dès le 11 novembre 1941. C'est le courage et l'engagement de nos habitants qui nous a valu d'être honorés par cette distinction. Nous avons donc à cœur de perpétuer la mémoire de leurs combats, ceux de la Résistance comme ceux des anonymes qui par un geste, une action, ont refusé la résignation et défendu les valeurs républicaines.

La disparition de Constant Engels, en avril dernier, porte à 5 les compagnons de la Libération toujours



en vie. Cette génération qui disparaît ne doit pas tomber dans l'oubli. C'est pourquoi existe depuis le 16 novembre 2012, le conseil national des Communes « compagnon de la Libération » que Nantes copréside cette année. Il est en charge de perpétuer le souvenir de ceux qui ont combattu, à travers notamment les cérémonies du 18 juin. Nous le faisons dans l'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité qui a présidé à l'engagement résistant, un engagement pour la paix et un monde plus juste.

Mais le travail de mémoire n'est pas seulement le fruit de notre histoire. C'est aussi celui d'une volonté politique de regarder le passé avec lucidité, pour permettre à notre ville, à ses habitants, à notre Nation de se projeter collectivement dans l'avenir. C'est ce que nous faisons par exemple avec les mémoires de la traite négrière et de l'abolition de l'esclavage. Le mémorial nantais, sur les rives de Loire, nous invite



à comprendre pour mieux défendre la justice et les droits de l'homme aujourd'hui. Nous avons fêté cette année les 170 ans de l'abolition de l'esclavage en compagnie de l'avocate Françoise Vergès, de l'écrivain Patrick Chamoiseau et du chanteur Abd-Al-Malik. Ils rappelaient tous, dans leurs interventions, la nécessité d'une mémoire partagée, d'une mémoire apaisée, basée sur le travail de l'historien, pour fonder notre force commune.

Cette mémoire partagée, c'est aussi celle de la Première Guerre Mondiale où nos alliés ont combattu sur le sol français. 2017 marquait l'entrée en guerre des Etats-Unis et l'arrivée des Américains à Nantes et Saint-Nazaire. Leur engagement dans le conflit n'a pas seulement permis de mettre fin au conflit mondial, il a aussi tissé des liens culturels, en particulier musicaux, avec l'Europe. Les Américains nous ont apporté le jazz et nous avons voulu mettre en valeur ces apports avec les 100 ans du jazz qui ont donné lieu à un grand concert le 12 février 2018.

Plus globalement, les manifestations du Centenaire nous ont permis de collecter de très nombreux documents et objets pour enrichir les collections du musée d'histoire de Nantes et repenser les salles d'expositions consacrées à cette période au château de Nantes.

Vous le voyez, dans ses compétences et avec son histoire, Nantes est très engagée pour faire vivre la mémoire des conflits mondiaux et rendre



hommage à ceux qui ont combatus. C'est pourquoi nous sommes très heureux de vous accueillir ce matin et de saluer l'action que vous menez depuis plus de 130 ans.

Je vous souhaite, au nom du maire de Nantes, un très bon congrès et d'excellents travaux.

Je vous remercie.



Discours d'ouverture de M. Henri Lacaille président fédéral

C'est une grande chance pour moi de passer après de grands orateurs qui ont dit l'essentiel. Aussi je serai bref. Merci infiniment Mme la représentante de la maire de Nantes pour le souci du maintien de la mémoire dont fait preuve la ville de Nantes.

Diverses obligations m'amènent à me représenter au poste de président pour terminer ce que je n'ai pas eu le temps de finir.

La charge est lourde, notamment notre action en direction du maintien de la Grande-Garenne à laquelle vous êtes attachés. Nous faisons tout notre possible afin de mettre en place des coopérations avec des organismes pour faire marcher notre domaine.

Notre deuxième action se situe dans le suivi de ce qui va se passer pour la Française des Jeux dont je vous rappelle que c'est elle qui soutient notre activité. Nous attendons toujours avec impatience le montant de l'allocation annuelle, mais cette année nous attendons aussi les dispositions futures qui vont peut-être changer l'ensemble de notre existence.

Il s'est passé un certain nombre de choses difficiles, notamment les attentats de Trèbes et l'assassinat,



© SNAPP Reportages



entre autres, du lieutenant-colonel Beltrame, et la fédération a perdu un de ses très fidèles porte-drapeaux, l'excellent Eugène Poirier, décédé en fin d'année dernière.

Je vous demanderai de vous lever afin d'observer une minute de silence en mémoire d'Eugène Poirier d'abord et de toutes les victimes des attentats qu'il y a eu en cours d'année.

C'est ce souvenir des gens qui sont décédés dans des circonstances difficiles qui nous réunit.



© SNAPP Reportages

Rapport moral et d'activités 2017 par le secrétaire général, M. Michel Berthelin



Le compte rendu de la dernière assemblée générale à Dijon le 12 septembre 2017 a été publié dans *La Charte* et sur le site Maginot. En l'absence de contestation, le PV est définitivement adopté.

Conformément à l'article 5 des statuts, le bureau de l'assemblée générale est composé du président Henri Lacaille, du trésorier Michel Gibot et de votre serviteur en qualité de secrétaire.

Sonnez hautbois ! Résonnez musette ! La Fédération Maginot a 130 ans !

Rassemblés aujourd'hui pour le 84^e Congrès de la FNAM à Nantes, ville choisie pour la première fois. Cité bretonne chargée d'histoire, il y a 420 ans, Henri IV y signa l'édit de Nantes, en 1941, 1^{re} ville Compagnon de la Libération.

Merci à Michel Marsollier, président du GR 89 « Section fédérale André-Maginot de Loire-Atlantique » et à toute son équipe pour l'aide apportée dans la préparation du congrès.

Aujourd'hui sont présents : 184 GR sur 236, 349 Présidents et délégués dont 125 porte-drapeaux, soit un total de 590 participants.

Conformément à l'article 5 des statuts, j'ai à nouveau le plaisir de vous présenter le rapport moral et d'activités 2017 au nom des membres du conseil d'administration.



Avant tout, notre grande famille a déploré la disparition de nombreux camarades, de membres de leurs familles, ayons également une pensée pour les militaires français, les membres des forces de l'ordre tombés ou blessés en effectuant leur devoir ainsi que les victimes civiles du terrorisme. En leur mémoire, je vous remercie de vous lever pour respecter une minute de recueillement.

Fidèles aux missions confiées, le comité de direction s'est réuni à chaque fois que le président l'a jugé utile, le bureau et le conseil d'administration ont tenu quatre réunions statutaires dont une à Verdun.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a enregistré la démission, pour raison de santé, d'un administrateur, Guy Tanguy. Il a été remplacé par cooptation, validée par l'assemblée générale de Dijon.

Examinons maintenant le travail considérable réalisé par les huit commissions permanentes : Cet après-midi, les présidents de commission répondront, comme l'an passé, aux questions écrites que vous voudrez bien déposer à l'accueil en fin de matinée.

La première, présidée par le général Robert Rideau, vice-président, la commission Solidarité a traité près de 200 dossiers, 199 très exactement, ce qui représente au bas mot plus de 300 heures de travail. Si près de la moitié d'entre eux ont concerné des adhérents en difficulté, en revanche l'essentiel, en financier, porte sur les dossiers concernant des actions mémorielles (il y en a



eu beaucoup dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale) ou de mécénat en direction de la recherche médicale, des institutions dédiées aux blessés, des orphelins. Il est vrai que ces derniers constituent un puissant vecteur de communication pour Maginot mais aussi pour les groupements qui s'investissent en la matière. D'où l'intérêt que nous leur portons.

La commission Mémoire, présidée par Henri Schwindt, vice-président, a accordé 302 000 € de subventions à 188 établissements scolaires retenus sur 212 dossiers reçus, permettant ainsi à plus de 9 000 élèves encadrés par près de 1 000 enseignants de faire un voyage éducatif et de mémoire, intéressant et formateur. Les dossiers de ce 24^e prix sont mieux rédigés avec un effort marqué pour la réflexion.

Autre constat : apparition de nouveaux lieux de mémoire visités, sites locaux ou régionaux plus confidentiels, moins connus présentant un intérêt au moins égal à celui des grands sites nationaux. En fait, les responsables de projets recherchent une certaine originalité pour éveiller la curiosité des élèves.

Lié à ce constat, l'approche de la fin du Centenaire influe également sur la thématique retenue. En sortant des sentiers battus, l'après-guerre est abordé et devrait se confirmer dans le prochain prix. Cette organisation reste un fleuron du plan d'action de la FNAM.

La commission des Finances est présidée par Roger Degueudre, secrétaire national. En l'absence de missions particulières confiées par le trésorier

général, la commission ne s'est pas réunie mais fut extrêmement vigilante et pertinente face aux dépenses de la Fédération.

La commission de Défense des droits, présidée par Alain Clerc, vice-président, s'est réunie à six reprises, a représenté la Fédération à plus de 20 séances de travail organisées par le secrétariat général pour l'administration, la caisse nationale militaire de sécurité sociale, le parlement et le conseil d'état.

La commission a diffusé 47 notes et fiches d'information aux groupements et suivi au contentieux, plus de 40 dossiers d'adhérents des groupements.

Son président représente la Fédération dans diverses cérémonies, au sein du bureau et du conseil d'administration de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie. Il est aussi administrateur de l'ONAC-VG et représente son conseil d'administration auprès de l'œuvre du Bleuet de France. À ce sujet, je vous rappelle qu'une remarquable exposition est installée près de l'accueil au 1^{er} sous-sol.

La commission de la Communication présidée par Richard Pernod, administrateur, a mis en place un certain nombre de moyens qui permettront, à moyen terme, de disposer d'un service qui donnera à la Fédération les moyens de mieux se faire connaître. Parmi ces réalisations, on peut noter, pour l'essentiel :

- La mise en place d'une charte graphique Maginot, avec un logo rénové et surtout déposé, pour bien marquer l'appartenance des groupements à la fédération.
- La décision de faire un film sur Maginot (l'Homme et la Fédération) avec l'ECPAD et M. Jacques Pessis, réalisateur. La diffusion sur la Chaîne Histoire et sans doute LCP pourrait avoir lieu au moment de la commémoration de l'armistice en 2018. Le scénario a été réalisé et des séquences ont été filmées au cours du dernier trimestre.
- La décision de parrainer une promotion d'élèves sous-officiers d'active de l'ENSOA de

Saint-Maixent-l'École, ce qui permettra de faire parler de notre parrain André Maginot sur la réalité de ses actions au service de ses frères d'armes.

- La conception et la mise en place d'une lettre INFO FNAM tous les 2 ou 3 mois, diffusée par Internet

- La réalisation d'un communiqué sur la Fédération qui doit permettre à tous de connaître l'historique de la FNAM, sa structure, administrative et de gouvernance, ainsi que les actions majeures et chiffrées qu'elle réalise.

- Enfin, pour permettre une meilleure cohésion entre les groupements et une large diffusion de tout ce qui nous rapproche, notamment dans les actions de base (Mémoire et Solidarité), il a été conçu la diffusion d'argumentaires.

Une année riche en développement qui doit amorcer un développement harmonieux et sûr de la réalité de l'action de la Fédération Nationale André-Maginot auprès des Français qui sont son meilleur soutien.

La commission de *La Charte* est présidée par Jean-Marie Guastavino, vice-président. *La Charte* a rencontré un franc succès auprès des lecteurs. Particulièrement l'article sur les « Malgré-elles », qui a suscité de nombreux retours très positifs et enrichissants par les compléments d'informations qui sont parvenus. Merci à tous pour votre implication dans la vie de votre magazine.

En 2018, toujours 4 numéros et dans celui que vous avez dans votre sacoche, vous pourrez lire la deuxième partie de cet article sur les animaux pendant les guerres.

Signalons que ce numéro a été pour la première fois entièrement réalisé par la rédaction depuis vos articles jusqu'à la réalisation de la maquette. Merci à Cathy Berjot-Ben-Helal qui s'est initiée à cette délicate opération, qui engendre de sérieuses économies.

Notre site Internet moderne et plus convivial vous offre de nombreuses possibilités. D'une part, en synergie avec *La Charte*, il diffuse son contenu qui vous parvient tous les deux mois : vous pouvez également la lire en ligne sur le site.

Cette complémentarité s'exerce également sur les événements importants de la vie de la FNAM. Depuis 2017 à Dijon, le congrès annuel, disponible sous forme réduite dans *La Charte* N°4, est intégralement accessible sur notre site Internet et de façon interactive : il suffit de « cliquer » sur la photo avec icône lecture pour visualiser et écouter l'intégralité des allocutions des intervenants. Merci à Laurent Mouche pour ces initiatives.

Au moins une fois par semaine, nous l'alimentons pas des informations sur le monde combattant et les actions de la FNAM.

Par ailleurs, il vous aide à diffuser votre information, celle de votre groupement. Le président de chaque GR peut nous adresser régulièrement le vécu de ses adhérents. Ce vécu sera publié dans la semaine et vous pourrez le faire plusieurs fois par an. N'hésitez pas !

La commission de la Chancellerie présidée par Patrick Remm, président délégué, s'est réunie deux fois, a traité 322 dossiers de demandes émanant de 74 GR. Ont été décernés 30 diplômes d'honneur, 124 médailles de bronze, 103 d'argent, 58 d'or et 10 dossiers ont été refusés.

Un guide pour le traitement des dossiers de proposition pour les ordres nationaux et la médaille d'honneur de la FNAM a été élaboré et vous a été envoyé début 2018.

La commission des Litiges présidée par Claude Ridor, administrateur, n'a pas eu à se prononcer, c'est un signe de bonne santé à la Fédération.



De plus, trois commissions temporaires ont aussi beaucoup travaillé :

La Commission du domaine de la Grande-Garenne, présidée par Roger Lecot, vice-président, s'est réunie deux fois. L'action commerciale obtient des résultats appréciables mais la fréquentation du domaine est encore insuffisante. Les fiches d'appréciation révèlent qu'une large majorité des adhérents est satisfaite de ce lieu, idéal pour organiser congrès, assemblées générales, séminaires, évènements familiaux et vacances.

112 GR ont fréquenté la Grande-Garenne. Nous les remercions très sincèrement pour leur fidélité à la FNAM. Généralement, les personnes venues à la Grande-Garenne y reviennent. Notre effort de communication se porte sur celles qui n'y sont jamais venues.

Les fêtes de fin d'année et de l'été remportent toujours un franc succès sans oublier la Saint-Valentin. Le domaine de la Grande-Garenne est la maison d'accueil de tous les adhérents de la FNAM. À vous de la fréquenter si vous voulez la conserver !

La commission Avenir, présidée par Robert Rideau, vice-président, a le 31 mai déposé ses conclusions sous la forme de dix mesures. Ce plan d'action, véritable fil rouge de la Fédération pour les toutes prochaines années, a été agréé à une très large majorité par le conseil d'administration. Ceci étant, il reste maintenant à le mettre en œuvre avec détermination et volonté d'aboutir.

Un début de résultats, certes timide, est d'ores

et déjà perceptible dans des domaines aussi essentiels pour nos administrés que le suivi des nominations et promotions dans les ordres nationaux, une communication plus pugnace, la création d'un groupement destiné à accueillir des sympathisants du monde combattant, un mode de fonctionnement du siège prenant mieux en compte l'apport des outils numériques. Pour autant, beaucoup reste encore à faire. La piste est longue et le poids des habitudes lourd comme le sac du fantassin, mais, à n'en point douter, nous atteindrons notre objectif. La commission a terminé ses travaux, reste la mise en œuvre de ses préconisations.

La commission du Centenaire, présidée par Henri Schwindt, vice-président, a été moins sollicitée. Quelques actions, sans grandes envergures, ont été menées dans un programme d'activités restreint. Les commissions Mémoire et Solidarité, parfois solidairement, ont finalisé certains projets.

Enfin l'Association de la Résidence André-Maginot est présidée par Maurice Gambert, président honoraire. La FNAM est propriétaire d'un EHPAD, dont elle est à l'origine de la création depuis 1999. Comme exigé par les autorités de tutelle, elle en a confié la gestion et l'administration à l'Association de la Résidence André-Maginot.

Cette maison, à l'époque pensée et imaginée pour accueillir le plus confortablement possible ses résidents, n'a de cesse, avec le concours financier de la FNAM, d'améliorer ses prestations. En effet, ce sont plusieurs chantiers successifs qui ont permis de s'agrandir (60, 62 puis 75 lits) et de faire face aux exigences structurelles et architecturales qu'impose la perte d'autonomie.

Dans ce contexte, et comme l'ont déjà souvent souligné notre président et certains membres du conseil d'administration, cet établissement est l'un des fleurons des activités soutenues par la Fédération Maginot et au cœur de notre action sociale.

Très majoritairement peuplée par nos adhérents, 72% de la FNAM et le reste de l'ONACVG, dans le cadre de la labellisation, et à un tarif nettement



CONGRÈS NANTES

inférieur au coût moyen du marché.

Ceci est le résultat du soutien de la FNAM, jamais démenti depuis son ouverture, sachant que la tarification générale des EHPAD laisse des restes à charge importants pour les familles.

Nous vous invitons lors d'un déplacement sur le domaine de la Grande-Garenne à découvrir ce lieu où il fait bon vieillir sous les chênes centenaires de notre forêt solognote.

Cette liste n'étant pas exhaustive, je vous encourage à consulter *La Charte*, si bien élaborée par Jean-Marie Guastavino et son équipe, et la lettre Info FNAM rédigée par Richard Pernod, sans oublier le site internet pour avoir des informations sur toutes les activités de la FNAM (www.federation-maginot.com).

Or, si les administrateurs jouent un rôle très actif dans les commissions, il est indispensable qu'ils le soient également dans tous les organismes où d'importantes décisions pour les anciens combattants peuvent être prises, afin de vous défendre et de vous en informer.

En particulier :

- le Groupe des 12 et plus, associations convoquées par le Secrétaire d'état ayant en charge les anciens combattants et la mémoire ;

- le Conseil d'administration de l'ONAC-VG dans lequel 9 membres sur 24 appartiennent à des associations affiliées à la FNAM ; au sujet de l'ONAC, il est vivement conseillé aux présidents de groupements de faire acte de candidature dans les Conseils départementaux.

De plus : le Club Sportif National des Invalides
- Terre Fraternité - le Bleuet de France - la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie
- la commission des secours et des prestations complémentaires de la caisse nationale militaire de sécurité sociale - le Comité de la Flamme
- la Commission d'entente des associations patriotiques et du monde combattant - le Conseil de la Fondation du souvenir de Verdun - la mission d'évaluation des fondations mémorielles
- le Comité national d'entente avec lequel nous



nous associons à chaque fois que la décision nous paraît raisonnable – le CDC-AFN notamment aux propos d'Emmanuel Macron sur la colonisation en Algérie. Et bien sûr la Française des Jeux qui assure nos principaux revenus.

Dans toutes ces instances où plusieurs associations affiliées à Maginot sont présentes, il est souhaitable que dorénavant une concertation préalable puisse s'établir rapidement par internet, afin d'exprimer des vœux communs qui auraient un écho plus favorable auprès des autorités, ce qui éviterait parfois une certaine cacophonie néfaste à l'image de la FNAM, soyons solidaires si nous voulons être plus efficaces !

Comme vous l'avez constaté, l'année 2017 a été riche en événements, la FNAM

- s'est manifestée lors de la démission du CEMA Pierre de Villiers.

- était représentée à la Course du cœur du 29 mars au 2 avril 2017.

Informatique

Quel immense plaisir de vous annoncer maintenant que, d'ores et déjà, trois groupements mettent à jour leurs fichiers des adhérents par internet. Une note explicative a été adressée à tous pour préciser la montée en puissance avec le timing. La phase suivante permettra à plus de 20 GR de s'initier. C'est pourquoi un atelier a été mis en place cet après-midi et demain matin pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de se familiariser avec l'outil informatique.

Le secrétariat général vous en remercie d'avoir accepté sans barguigner l'envoi via internet de nombreux courriers, des comptes rendus de vos assemblées générales, les modifications des listes de vos adhérents. Seuls sept groupements sur 236 n'ont pas encore donné d'adresse électronique. Nous réalisons tous des économies de temps et

de frais postaux, alors continuons !

Tournons-nous maintenant vers les 125 porte-drapeaux présents dans la salle, toujours disponibles pour les cérémonies, un immense merci à leur dévouement et saluons les jeunes qui ont compris que l'amour du drapeau c'est l'amour de la France, nous devons nous efforcer de susciter les vocations. Tous les porte-drapeaux méritent bien une pluie d'applaudissements.

À la fin de l'année dernière, Eugène Poirier, porte-drapeau de la FNAM depuis plus de 20 ans, toujours présent aux cérémonies officielles, aux ravivages de la Flamme quel que soit le temps, nous a quittés après une longue maladie.



Nous le regrettons tous. Une délégation du Bureau était présente à ses obsèques en Vendée où il repose maintenant.

Avant de conclure, je me dois de remercier également tous les personnels du Bd Saint-Germain, de la maison de retraite et du domaine de la Grande Garenne qui contribuent à la réussite et à la renommée de la Fédération.

Sénèque a dit « Le passé doit conseiller l'avenir. » Effectivement, nous sommes dépositaires d'un héritage qu'André Maginot nous a légué. La FNAM est inscrite dans notre ADN, elle fait partie de notre identité. Ce sont ses valeurs qui ont fondé l'histoire de la Fédération. Il est de notre devoir de les transmettre aux nouvelles générations. C'est pourquoi le nouveau conseil d'administration que nous allons élire ce matin doit accroître sa visibilité, redynamiser les sections fédérales et les GR et continuer à promouvoir sans relâche nos valeurs



au service de tous les anciens combattants. Pour être plus visible, la FNAM doit d'abord mieux communiquer, rendre son message intelligible par le plus grand nombre, adapté à chaque destinataire.

Sans le soutien, les encouragements et les conseils avisés du président fédéral, aucune des ambitions de la FNAM ne sera réalisable.

Anciens combattants, reprenons le combat, cette fois de nos idées, de nos valeurs, allons recruter des adhérents parmi les OPEX, les OPINT. Recrutons des porte-drapeaux parmi les jeunes, et ça existe ! Accueillons des sympathisants et il y en a, cessons d'être pessimistes face à cette déferlante et inéluctable diminution des effectifs. Battons le pavé et repartons la fleur au fusil !

Vive la FNAM !

Vive la France !

Je vous remercie de votre attention.

En 2017, huit groupements nous ont quittés, un seul nous a rejoints, il s'agit de l'Amicale des Anciens des 8^e et 7^e RPIMA, GR 62, président Claude Reglat.

Aujourd'hui sont présents le délégué Claude Fouin et Patrick Lafourcade, porte-drapeau. Ils sont invités à monter sur scène.

La FNAM toute entière est vraiment très heureuse de les accueillir au sein de la famille Maginot. Nous leur souhaitons la bienvenue à la FNAM !

Rapport de gestion de l'année 2017

Présenté par MM. Michel Gibot, trésorier général, et Roger Degueldre, président de la commission des Finances

Le président de la commission des finances et le trésorier général vous présentent, comme les années précédentes, le rapport de gestion 2017 du Conseil d'Administration.

Vous avez tous reçu ce document un mois avant le congrès de Nantes.

Nous tenions à vous remercier pour l'effort consenti, afin d'améliorer notre état financier.

Depuis plusieurs années nous nous préoccupons de réduire les dépenses de fonctionnement internes du siège et de la Grande Garenne.

Nous finançons nos pertes par l'utilisation de nos placements qui diminuent d'autant, ainsi que leurs revenus.

Si les déficits se poursuivent, nous serions obligés de vendre progressivement tout notre immobilier et pour finir nos actions. Ce n'est pas l'objectif de votre Conseil d'Administration.

L'effort consenti par les groupements, et en interne pour réduire les déficits des commissions, nous permettra de regonfler les réserves, et ensuite redistribuer plus de solidarité, d'action mémoire et humanitaire.

Comme chaque année, le but de notre fédération a été atteint quand à nos diverses actions de solidarité, mémoire et de l'humanitaire.

En 2017, la Française des Jeux a distribué 620 € de dividende par action.



M. Michel Gibot.

Les dividendes perçus par notre société en participation se sont répartis de la façon suivante en 2017 :

F.N.A.M.	6956 X 620 = 4 312 720 €
A.M.G.Y.O.	0846 X 620 = 0 524 520 €
U.F.	0658 X 620 = 0 407 960 €
SEP	8460 X 620 = 5 245 200 €

Événements significatifs

BILAN

Analyse de l'actif

Le total du bilan 2017 ressort à 32 818 003 accusant une diminution de 641 762 €.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les investissements réalisés en 2017, qui se sont élevés à 123 160 € concernent essentiellement :



M. Roger Degueldre.

Au Siège : 32 113 € dont

- Agencement aménagement : rénovation des locaux en peintures et parquets, rénovation du logement de fonction (fenêtres + portes), électricité local du bureau (5ème étage)
- Matériel : achat d'un ordinateur et d'un onduleur et de divers autres petits matériels

À La Grande Garenne : 91 048 €

- Agencement aménagement : achat d'un chauffe-eau pavillon de la Marne, divers aménagements des couloirs à la RAM
- Matériel : achat d'une voiture à pédales, d'un aspirateur vapeur KARCHER pour l'hôtel, d'une pompe forage pour le parc et d'une pompe à chaleur pour la piscine

En ce qui concerne les sorties d'immobilisations :

Au siège : Mis au rebut ce certains logiciels.

À La Grande Garenne : Mis au rebut de certains matériels.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Il s'agit essentiellement des 8 460 actions de la Française des Jeux, soit 4.23% du capital, détenues par la société en participation pour un prix d'acquisition de 3 336 678 €, qui se répartissent de la façon suivante :

- F.N.A.M. 6956 actions
soit 2 743 490,80 €
- A.M.G.Y.O. 846 actions
soit 333 667,80 €
- U.F. 658 actions
soit 259 519,40 €

DISPONIBILITES

Les disponibilités qui représentent 62,04% du total de l'actif pour un total net de 20 347 801 €, se décomposent de la façon suivante :

- Portefeuille de placement = 19 521 636 €
- Trésorerie = 831 550 €

Le portefeuille de placement comprend en particulier :

- S.C.P.I. pour 2,872 M€
- Assurances vie pour 4,241 M€
- Livrets A et B pour 2,100 M€
- SICAV OBLIG + BMTN pour 7,452 M€
- Contrats de capitalisation pour 2,704 M€
- Actions pour 0,151 M€

Soit en totalité au bilan : 19 521 636,72 €

Analyse du passif :

Compte tenu de la perte de l'exercice, les fonds propres associatifs de la F.N.A.M. s'élèvent à 31 030 118 € avant affectation du résultat 2017.

Ils couvrent toujours, largement, notre actif immobilisé et l'actif circulant et représentent 94,61 % du passif.

LES DETTES représentent 5,22% du total du passif.

Elles comprennent en particulier :

- Les dettes sociales du siège et de La Grande Garenne soit 248 948 €
- Les comptes courants des 2 autres sociétés de la société en participation pour un total de 593 977 €

Analyse du COMPTE DE RÉSULTAT

Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat présente pour l'exercice 2017 un déficit de - 632 622,60 € contre un excédent de 1 683 223,00 € pour l'exercice précédent.

Ce déficit s'explique en particulier par les éléments suivants :

- a) Diminution des dividendes de la F.D.J. qui s'élèvent à 4 311 468,58 € contre 7 970 725,00 €

en 2016 (dividendes + débloqué sur les réserves)

b) Amélioration du résultat d'exploitation de La Grande Garenne
-1 499 784,60 € contre -1 686 332,22 € en 2016
soit -186 547,62 €

Le compte de résultat appelle les autres commentaires suivants :

a) Les cotisations, subventions et dons versés par la F.N.A.M. s'élèvent à 1 833 171 € contre 2 355 251 €

- Cotisations et dons versés = 503 680 €
- Subventions action solidarité = 352 074 €
- Subvention de fonctionnement RAM = 499 697 €
- Allocations à nos groupements = 636 359 €
- Civisme et jeunesse = 299 744 €
- Commission des droits = 12 722 €
- Relations internationales = 28 895 €

b) Charges du personnel :

- Coût global des salaires 1 535 714 € contre 1 604 372 € en 2016 dont :
- Rémunérations des salariés = 1 040 822 €
- Charges sociales = 494 892 €
- Par ailleurs, l'engagement de la F.N.A.M. envers ses salariés pour les indemnités de départ à la retraite : (I.D.R.) s'élèvent à : - 292 419 € pour les salariés du Siège et à : - 135 079 € pour les salariés de la Grande Garenne

c) Impôts société 2017 = 0 €

Comme en 2016 l'imputation des déficits de la Grande Garenne sur les revenus patrimoniaux du Siège, conformément à l'instruction BOI du 1^{er} avril 2015, a permis de ramener la base imposable à 0 €. Il n'y a donc pas d'impôt société à payer au titre de l'exercice 2017, ce qui représente une économie de 682 210 €.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2018

Le budget prévisionnel de gestion 2018.

Les produits d'exploitation, financiers et exceptionnels sont estimés à :

6 855 993 € au budget 2018, contre 7 131 719 € réalisés en 2017

Les charges d'exploitation, financières et exceptionnelles sont estimées à :

7 839 860 € pour 2018 contre 7 764 342 € en 2017

Soit un résultat déficitaire pour 2018 de :

- 983 867 €

Contre - 632 623 € en 2017

Nous constatons que le budget prévisionnel 2018 reste négatif. Soit un résultat en perte de 983 867 € toujours chargé des amortissements importants de 1 080 000 €.

En conclusion

La Fédération Nationale André Maginot va continuer sa politique de rigueur dans tous les domaines de ses dépenses, sans pour autant abandonner ses actions sociales et l'entretien de son patrimoine immobilier.

Par avance nous vous remercions tous de comprendre et d'accepter nos actions comprises dans le plan d'économies que nous mettons petit à petit en place.

Personnellement et au nom de l'AG, nous remercions les personnels de la Fédération Nationale André Maginot, de la Grande Garenne et Siège Parisien, pour leur conscience professionnelle, leur dévouement et leur persévérance dans l'aide qu'ils nous apportent dans nos actions que le Conseil d'Administration engage tout au long de l'année.



Les rapports du commissaire aux comptes et de la commission de contrôle ont été présentés respectivement par Mme Laurence Point et M. Marcel Miller.



Discours de M. Éric Lucas, directeur de cabinet, au nom de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Je voudrais tout d'abord, vous exprimer les regrets de madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées qui ne peut pas être parmi vous aujourd'hui en raison d'un sommet international sur les blessures psychologiques et les symptômes post-traumatiques où elle représente le ministère. Je sais que c'est un sujet qui vous est chers et que vous en connaissez toute l'importance.

Il y a quelques mois, à Dijon, Madame Darrieussecq avait particulièrement apprécié votre accueil et les échanges qu'elle avait eu avec l'ensemble des congressistes. Depuis, lors d'événements, de commémorations ou de rencontres, vous êtes nombreux à l'avoir rencontré et bien-sûr à avoir travaillé au service du monde combattant.

Je vais désormais me faire l'interprète des paroles de Madame la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et de son message tout en vous assurant du plaisir que j'ai d'être avec vous ce matin

« Monsieur le Président de Fédération Nationale André Maginot,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires et élus,
Chers porte-drapeaux,
Chers Amis, chers membres du monde combattant,
Mesdames et Messieurs,

La Fédération Nationale André Maginot est l'ainée des associations du monde combattant. Elle est un acteur incontournable du monde combattant. Je me fais donc un devoir de maintenir avec vous un dialogue et une relation de confiance mutuelle. Cette relation est fondée sur ma haute considération pour votre Président, l'Amiral Henri Lacaille. Je le salue et le remercie pour sa participation et ses apports à nos réunions de travail.

Je souhaite également saluer toutes celles et tous ceux qui font vivre et rayonner votre fédération,



tous ceux qui s'y engagent et la font exister sur nos territoires au quotidien. J'ai une pensée toute particulière pour les porte-drapeaux que je rencontre dans toute la France.

Mesdames et Messieurs, le Président de la République, le Premier ministre, Florence PARLY et moi-même sommes profondément attachés au monde combattant. Nous savons tous les sacrifices qui ont été consentis au service de la Nation, nous connaissons les valeurs que vous portez et que vous transmettez.

C'est pour cela que j'ai pour mission de valoriser votre mémoire, de faire vivre le monde combattant et de lui assurer le droit à la reconnaissance et à la réparation. C'est le cœur de mon action et pour l'accomplir, j'ai besoin de vous.

Dans cet esprit, devant vous aujourd'hui, je tiens à exprimer clairement la méthode que j'applique depuis un an. Je m'applique à rencontrer les délégations départementales, à me déplacer dans tous nos territoires. Toutes mes décisions se fondent sur le même triptyque : écouter, concerter puis décider. Je pense que pour avancer et progresser, il ne faut pas avoir peur de changer les habitudes. C'est aussi cela l'ADN du gouvernement auquel j'appartiens.

Depuis un an, le Gouvernement agit.

Comme je vous l'avais annoncé à Dijon, j'ai, pour 2018, sécurisé l'augmentation de deux points de la retraite du combattant. Le budget 2018 a également permis l'harmonisation du calcul des pensions militaires d'invalidité au profit des militaires rayés des cadres et de leur conjoint, avant et après le 3 août 1962. C'est une mesure d'équité qui était demandée depuis longtemps.

Il y a quelques mois, j'avais pris l'engagement de recenser les revendications du monde combattant, de les évaluer et d'en mesurer la faisabilité. Cet engagement a été tenu. En effet, trois groupes de travail paritaires se sont réunis à de nombreuses reprises. La FNAM y était évidemment bien représentée.

Le 25 mai dernier, j'en ai présenté les résultats. Ces conclusions sont ma feuille de route pour la suite.

Vous le savez le budget de la nation est contraint et le Gouvernement conduit une politique de maîtrise budgétaire. Le respect que j'ai pour le monde combattant m'empêche de promettre ce que je ne peux pas faire. C'est ma démarche depuis toujours, déjà en tant qu'élue locale.

C'est donc avec d'autant plus de fierté que je vous confirme ici une mesure d'équité réclamée par l'ensemble des associations. La carte du combattant sera attribuée, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, aux quelques dizaines de milliers de soldats français engagés en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964. C'est une injustice que le Président de la République s'était engagée à réparer. C'est un engagement tenu ! Nous le faisons alors que tant d'autres avaient reculé.

Je veux maintenant évoquer avec vous trois sujets. Vous m'interrogez souvent sur l'ONAC. J'ai une haute estime pour le travail de l'ONACVG. Sa directrice, Madame Rose-Marie ANTOINE, s'exprimera demain ici mais je souhaite vous assurer qu'en tant que Présidente du Conseil d'Administration, je me fais un devoir de garantir les missions de l'Office et sa proximité avec le monde combattant dans nos territoires tout en modernisant son organisation et ses méthodes. Le futur contrat d'objectif et de performance de l'Office sera construit sur ces bases.

Le Président de la République et le Gouvernement

portent une ambition pour nos armées, le monde combattant y est pleinement partie prenante. Cette ambition s'exprime par la Loi de Programmation militaire 2019-2025. Dans un monde imprévisible, elle permettra la « remontée en puissance » de nos forces tout en offrant à nos soldats l'amélioration des conditions d'exercice de leurs missions. C'est un engagement que le ministère des Armées a pris, c'est un enjeu de cohésion sociale.

Je sais que le monde combattant y est sensible. Cette année est particulière, elle vient clôturer le cycle mémoriel du Centenaire. Elle est l'occasion d'un hommage renouvelé aux combattants de la Première guerre mondiale. Ces commémorations nous rappellent aussi l'effort de tous et de toute la société. Elles nous rappellent que la France est forte dans la tourmente lorsqu'elle est unie.

La fin du Centenaire rappelle aussi les efforts pour construire la paix. Cette paix tant désirée nous est donnée depuis 1945 et elle nous a permis de construire l'Union européenne.

A ce titre, les cérémonies du centenaire de l'armistice de 1918 voulues par le Président de la République seront tournées vers la paix retrouvée et sa dimension européenne.

Mesdames et Messieurs, le monde combattant évolue. La FNAM en est le témoin et un des acteurs de cette évolution. Quel chemin parcouru depuis 1888 et la création de l'Union Fraternelle ! Quelles transformations depuis la présidence d'André MAGINOT, il y a 100 ans !

Et pourtant certaines choses ne changent pas : votre souci de l'aide sociale, votre sens de l'accueil des nouvelles générations combattantes, votre volonté d'accompagnement des blessés, votre sens de la camaraderie et votre capacité à transmettre la mémoire combattante.

Vous accueillez de plus en plus de soldats de la quatrième génération du feu. Ils sont les héritiers de ceux de 14-18, de ceux de 39-45. Ils sont les frères d'armes des générations précédentes. Je sais l'attention que vous portez à leur reconnaissance, au maintien de leur droit. Je sais que vous êtes attentifs aux évolutions de nos armées.

Pour tout cela, je souhaite le meilleur à la Fédération nationale André Maginot.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un très bon congrès.

Vive la République. Vive la France.

Cérémonie au monument aux Morts

En fin de matinée, sur le parvis de la Cité des congrès, avaient lieu une prise d'armes et un dépôt de gerbes, en présence de M. Éric Lucas, de Mme Meyer, et des autorités civiles et militaires.



Allocution de Mme Rose-Marie Antoine, Directrice générale de l'ONACVG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureuse de me retrouver aujourd'hui parmi vous une nouvelle fois pour vous parler de l'ONAC, de ses missions, de ses projets et de son avenir qui ne peut se construire sans vous.

Je tiens à remercier votre président, l'Amiral Henri Lacaille, pour son aimable invitation et pour l'intérêt manifeste qu'il porte à notre établissement vice-président du Conseil d'administration de l'ONACVG. J'ai toujours trouvé en lui un soutien et je tiens aujourd'hui à l'en remercier officiellement devant vous.

Vous le savez, depuis cinq ans l'ONACVG a engagé une réforme en profondeur pour s'adapter à l'évolution de notre société. Il convient aujourd'hui de faire un rapide bilan.

Vous l'avez tous compris, les établissements médicaux-sociaux qui relevaient de l'ONACVG sont à présent transférés définitivement et leur avenir dans le secteur public est désormais assuré, dans l'intérêt de tous, des résidents comme des agents.

Désormais, l'établissement peut se recentrer sur son cœur de métier et ses nouveaux publics, et je pense en particulier aux nouvelles générations du feu, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats, ces publics auxquels s'ajoutent depuis 2015 les harkis et les rapatriés dont nous sommes les interlocuteurs privilégiés.

Dans cette société en constante mutation, l'Office a trouvé sa juste place pour répondre à près de 2,5 millions de ressortissants. Mais nous savons que l'évolution va continuer à la baisse dans les prochaines années et ce malgré les veuves qui se substitueront aux combattants.



De nouveaux ressortissants rejoignent les rangs de l'ONAC, ce sont les combattants des opérations extérieures.

La France est engagée durant ces dernières années dans une succession de théâtres d'opérations, au Mali et Centre Afrique en particulier, dans lesquels des milliers de soldats français ont été déployés. Beaucoup ont déjà ou auront la carte du combattant compte tenu des nouvelles règles d'attribution. Nous devons les suivre, Vous comprenez mieux que quiconque que l'on peut être marqué de telles expériences. Nous comptons de plus en plus de blessés psychologiques qu'il est de notre devoir d'accompagner dans la durée. C'est pourquoi j'ai souhaité que l'ONAC se rapproche du Service de Santé des Armées pour être au plus proche de nos soldats blessés et répondre au mieux à leurs besoins.

Ce rapprochement permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté l'institution.

Si nous accompagnons la jeune génération du feu nous n'oublions pas les anciens qui ont d'autres besoins. Je rappelle que nous disposons chaque année d'un budget d'action sociale conséquent, 26 millions d'euros pour des aides et des secours individuel. Se rajoute à ce dispositif, la labellisation

d'éphad qui accueillent de manière privilégiée nos ressortissants les plus âgés.

De manière générale, la politique sociale de l'établissement a été totalement repensée ces dernières années et modernisée, notamment dans les méthodes de suivi et d'attribution des aides, ce qui a permis une meilleure équité dans le traitement des dossiers de nos ressortissants. Je remercie les commissions départementales de l'ONAC pour le travail accompli. C'est aussi cela le paritarisme.

L'âge avancé de la majeure partie de nos ressortissants, et notre volonté de pérenniser l'Office nous conduit à repenser la relation entre les jeunes générations et leurs aînés. Il y va de notre avenir.

Car si l'action sociale est une mission historique de l'ONAC, la mémoire est devenue au fil du temps la deuxième mission majeure de l'Etablissement, toutes les associations en ont compris l'importance.

Entretenir la mémoire de la Nation pour qu'elle devienne un ciment républicain réunissant toutes ses composantes tel est notre ambition. Ces dernières années l'Office s'est imposé comme un partenaire reconnu du ministère de l'Education Nationale, que ce soit au plan national comme au plan local. Le rôle joué par nos directeurs départementaux dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale a été particulièrement apprécié notamment des Préfets et de la mission centenaire.

Au delà de ce conflit majeur qui a marqué le siècle dernier, le travail d'histoire et de mémoire que nous engageons permet d'aborder toutes les pages de notre histoire des plus lumineuses aux plus sombres. Les témoignages des acteurs de ces guerres constituent un socle sur lequel s'appuient les professeurs pour enseigner l'histoire.

C'est une démarche pédagogique dans laquelle l'ONAC est résolument engagé car les témoignages ajoutent aux cours d'histoire la part d'humanité indispensable, celle qui touchera les élèves et les feront réfléchir.

Si la mémoire comme l'histoire peuvent devenir de puissants vecteurs de la cohésion nationale, cela ne suffit pas, il faut aller plus loin en renforçant

le lien entre la communauté de défense et la société civile. C'est le sens des actions de mémoire engagées avec les symposiums réalisés par l'Office.

C'est aussi pourquoi le 25 mai dernier, en présence de madame la Secrétaire d'Etat, Madame Darrieussecq j'ai signé une convention avec le directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ) du ministère des Armées. L'objectif de cette convention est de participer à la prise de conscience de la jeunesse d'aujourd'hui de ce que s'engager pour la France ou mourir pour la patrie veut dire.

Souligner les valeurs qui animaient les soldats d'hier, et les qualités qui doivent être celles des soldats d'aujourd'hui, le courage, l'abnégation, la solidarité, le sens du devoir.

Tant de valeurs si utiles à rappeler. C'est un impératif pour comprendre le combattant. L'objectif aussi à plus long terme est de faire en sorte que chaque jeune citoyen puisse faire l'expérience d'une visite commentée d'un lieu de mémoire ou d'une nécropole.



L'Office a ainsi réussi le pari de valoriser et d'entretenir le patrimoine mémoriel national, que ce soit à travers l'animation des Hauts Lieux de la mémoire ou encore la rénovation des 274 nécropoles nationales dont nous avons la charge et de 9 Hauts-Lieux, la fréquentation s'accroît. Aujourd'hui environ 400 000 personnes visitent ces lieux de mémoire chaque année et ce dans un contexte de menaces sécuritaires complexifiant considérablement le travail des équipes. A l'image de ce qui se fait au Mont-Valérien, l'ONACVG fait appel au service civique et à de nombreuses pratiques culturelles (les conférences d'historiens, le théâtre, la musique le cinéma, les rallyes citoyens...) pour faire vivre ces sites et sensibiliser le jeune public. L'Office s'associe de plus en plus à des partenaires apportant

une nouvelle approche de l'histoire Ainsi, à titre d'exemple, à l'occasion des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le Palais des Congrès de Paris proposera trois représentations exceptionnelles de «Clemenceau», une fresque musicale accessible à tous . Ce spectacle sera à l'affiche les 10 et 11 novembre 2018, nous y sommes associés et l'Office a veillé à ce que ses ressortissants bénéficient d'une réduction sur le prix des places. Ces représentations vous donneront aussi l'occasion de valoriser le Bleu et qui cette année sera mis particulièrement à l'honneur.

Ce travail de mémoire est aussi un travail de reconnaissance des parcours intimes de chaque soldat. Il nous revient d'enregistrer leur témoignage et de le faire avant qu'il ne soit trop tard pour tous les acteurs des conflits, et je pense aux guerres si particulières que furent l'Indochine et l'Algérie. Une guerre oubliée pour l'une et pour la seconde une guerre qui ne disait pas son nom, ces deux guerres ont laissé des traces très profondes dans la population et qui ont marqué notre inconscient collectif.

La décolonisation a laissé derrière elle son lot de drames et de souffrance et pourtant malgré les affrontements violents qui ont opposé les belligérants, des liens passionnels ont été tissés, avec les pays comme avec les personnes, des liens ambivalents qui pèsent encore sur notre société.

Combien de fois ne vous ai-je entendu parler avec une émotion sincère de ces pays où certains d'entre vous avez passés, et parfois sacrifiés, une partie de votre jeunesse.

Le Président de la République a souhaité que l'on tourne la page de ces guerres et qu'on le fasse en rendant hommage à ceux qui ont été directement touchés car il faut aller de l'avant construire l'avenir malgré les blessures en faisant confiance aux générations. Tourner la page c'est aussi essayer de comprendre ce qui s'est réellement passé, ce qui conduit des hommes et des femmes à commettre des actes que l'on ne peut pas juger hors contexte.

C'est dans cet esprit que nous travaillons sur la guerre d'Algérie, en mettant en exergue toutes les mémoires, je pense aux anciens combattants aux harkis, aux rapatriés, aux militaires et aussi à ceux qui se battaient pour leur indépendance. Il faut que les générations qui viennent puissent se libérer de ce fardeau du passé. Nous agissons dans le cadre scolaire avec les enseignants qui bénéficient d'une formation que nous organisons en liaison avec de nombreux historiens.

Oui, l'ONACVG évolue avec son temps. Cette évolution est de plus en plus rapide nous demande une réactivité sans cesse accrue. Alors qu'elles sont nos prochaines étapes ?



Et bien tout d'abord consolider les actions entreprises car rien n'est acquis. L'Office aura dans les mois qui viennent un travail conséquent pour défendre à long terme son existence.

Deux grandes actions que nous allons mettre en œuvre en 2019 sont :

- La carte 62 :64 qui était particulièrement attendue
- La deuxième grande mesure concerne les harkis de la première et deuxième générations.

Pour conclure j'aimerais que l'on fasse un exercice de prospective et que l'on se projette dans les prochaines décennies, et que l'on s'interroge sur quelle place sera accordée aux combattants de demain dans la société. C'est un enjeu fondamental pour les armées et pour notre sécurité.

Si c'est à l'ONAC qu'il appartiendra de porter encore et toujours les valeurs des combattants. Ce sera toujours aux armées de former les soldats.

Le métier des armes est complexe, vous le savez, il réclame engagement, conviction, moralité. Permettez-moi de citer Saint-Exupéry qui écrivait dans *Terres des Hommes* : « Le Soldat n'est pas un homme de violence. Il porte les armes et risque sa vie pour des fautes qui ne sont pas les siennes. Son mérite est d'aller sans faillir au bout de sa parole, tout en sachant qu'il est voué à l'oubli ». Le mot « oubli » interroge, dérange. Pour moi c'est le rôle de l'ONACVG que l'on oublie pas ce qu'on fait ces soldats pour la France.

Un militaire est d'abord un homme formé pour relever les défis physiques et moraux et je veux rendre ici, souligner le rôle de l'encadrement militaire, des officiers et des sous-officiers qui forment nos soldats et portent une grande responsabilité. C'est de cet enseignement que les engagés puisent la force morale nécessaire pour ne pas plier même dans les pires moments, la discipline est nécessaire pour ne pas sombrer dans la violence. C'est un défi que nous devons relever tous ensemble et cela doit se traduire par l'accueil que nous devons réserver à ceux qui quittent le service pour revenir dans la vie civile.

La prise de relais dans le suivi de ces soldats par l'ONAC est essentielle, nous savons le faire, c'est notre métier depuis 100 ans.

Comme vous le voyez, l'Office est et sera plus que jamais le meilleur soutien du monde combattant et des associations qui le représentent. Et c'est le cas en Loire-Atlantique où notre directrice départementale, Madame Evelyne Pinthier, effectue un travail remarquable avec son équipe. Elle sait pouvoir compter sur moi et je lui renouvelle ici toute ma confiance. Elle a su par ailleurs nouer des liens avec les associations de votre fédération et avec votre président local, Monsieur Michel Marsollier, que je veux ici saluer chaleureusement.

Acompagnée, cette année encore de Monsieur Stéphane LE BORGNE, Chef du bureau du pilotage des services de proximité et des relations avec les associations, je précise qu'il est un relais privilégié, son rôle vous garantit que vos questions seront traitées avec sérieux et efficacité.

Pour conclure, je tiens à vous dire qu'après cinq années au service du monde combattant, mon attachement, ma passion, à le défendre est intact. Vous pourrez toujours compter sur mon engagement, à vos côtés, pour faire avancer les grandes causes en faveur des ressortissants de l'Office.

Je vous remercie.



mémoire et solidarité

Discours d'introduction à la motion de synthèse 2018

par le président de la commission de la Défense des droits, Alain Clerc

Mesdames, messieurs, chers amis,

Je remercie le président fédéral et le conseil d'administration de notre fédération de m'avoir encore une fois confié l'élaboration et la présentation de la motion de la FNAM pour 2018. La motion que je soumettrai à votre approbation est une synthèse des préoccupations et des demandes que vous avez exprimées dans les courriers qui nous ont été adressés.

La commission a retenu celles, présentées par le plus grand nombre, qui lui ont semblé susceptibles de recevoir une réponse positive.

Mais, auparavant, je voudrais remercier tous ceux qui, depuis le dernier congrès, m'ont apporté leur aide, et louer l'efficacité exceptionnelle des membres de la commission de défense des droits de la FNAM qui ont participé aux études avec compétence et dévouement, relayé vos demandes, animé les réunions de travail et fait de nombreuses propositions constructives.

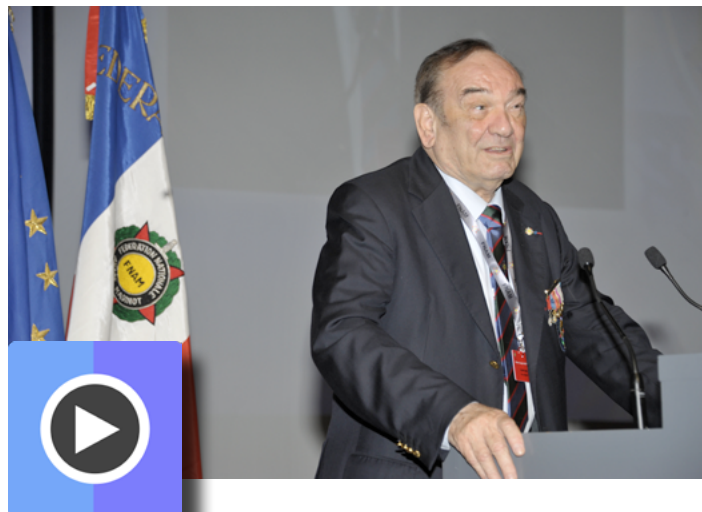
Par ordre alphabétique :

Les membres élus :

M. Francis Barbier , Opérations extérieures,
M. Mathieu Casanova, Afrique du Nord,
M. Gérard FOURE-Labrot, Pupille de la Nation,
M. André Laperle, Indochine, Afrique du Nord,
Mme Evelyne Leglaye, représentant les conjoints survivants,
M. Guy Saint-Martino, Afrique du Nord,
M. Daniel Standaert, Opérations extérieures
Et moi-même, Afrique du Nord.

Les membres associés :

M. Gérard Le Duc, retraité militaire – pensionné pour invalidité,
M. Jean -François Picheral, Afrique du Nord.
Le conseiller, hors commission, pour les problèmes concernant les Alsaciens et les Mosellans :



M. Charles Lettermann, «Malgré-nous».

Notre consultant extérieur pour les PMI-VG et le droit à réparation : M. Daniel Lavergne.

Notre conseiller juridique : M. Christian Benamor.

La secrétaire de la commission : Mme Patricia Teste.

Être garante, en partenariat le plus possible, mais seule s'il le faut, des droits que le législateur a reconnu à tous ceux qui combattent, ont combattu, sont ou ont été victimes de la guerre ou du terrorisme, est la mission que le conseil d'administration a confié à la commission de défense des droits que j'ai l'honneur de présider.

Socle fondamental de la reconnaissance que doit la Nation à tous ceux qui, à son service, ont souffert ou souffrent de blessures ou de maladie, le droit à la réparation ne saurait être contesté ou assimilé à une simple compensation du handicap. Il est bien plus que cela, est imprescriptible et doit être défendu avec détermination, au profit des plus âgés et des plus démunis mais aussi des plus jeunes d'entre nous.

C'est ce que nous faisons.

La commission est présente ou représentée

dans la totalité des instances et commissions qui concernent les anciens combattants et au conseil d'administration de l'ONAC-VG.

Elle représente la FNAM dans plusieurs groupes de travail et le transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative est actuellement une de ses préoccupations majeures.

Elle œuvre, dans l'intérêt de tous, pour la prise en compte des besoins des adhérents actuels et futurs de la FNAM.

Les anciens combattants d'aujourd'hui sont issus majoritairement de la conscription et des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Le flux des jeunes anciens combattants issus de l'armée totalement professionnalisée ne sera pas majoritaire avant quelques années.

Les conflits successifs et la conscription ont modélisé le monde combattant, et nos associations sont souvent catégorielles, spécifiques de guerres qui datent, d'unités quelquefois dissoutes ou de subdivisions d'armes.

Force est de constater hélas, que le contexte des engagements actuels en OPEX, n'a pas, jusqu'à ce jour, donné naissance, sur le plan humain et sociétal, à une génération du feu, attachée comme ses devancières à un conflit, capable de

se fédérer pour défendre collectivement les droits que la conscription leur a légué et les besoins que le statut de soldat professionnel a révélés.

Les associations de combattants des OPEX n'échappent pas à la poussée des aspirations individuelles à la réussite et au bonheur qui caractérisent notre société, et peinent à recruter. Les soldats d'aujourd'hui devront être attentifs afin de conserver des droits que la professionnalisation fragilise.

Les adhérents des groupements affiliés à la FNAM sont divers. La majorité d'entre eux n'ont plus de rapports fonctionnels avec le ministère des armées.

Tous ne sont pas des ressortissants de l'ONACVG, tous n'ont pas la carte du combattant ou le TRN, ne sont pas des pensionnés pour invalidité « guerre », des orphelins ou des victimes du terrorisme.

Mais ensemble, ils sont la diversité d'un monde combattant en évolution.

Très attachée à l'ONACVG, à sa gestion paritaire, à sa départementalisation, la commission des droits de la FNAM remercie le personnel de l'office pour son dévouement et se réjouit des excellentes relations qu'elle entretient, tant avec la Direction, qu'avec l'ensemble des personnels. Nous constatons malheureusement que le nombre



des agents de l'ONACVG est en constante diminution et que les moyens consacrés aux services départementaux diminuent. Ainsi deux tiers de ces services fonctionnent avec seulement trois agents.

Nous suivons donc, avec une particulière attention, l'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 qui devrait être présenté prochainement au Conseil d'administration de l'Office, finalisé à l'automne pour une mise en œuvre début janvier 2019.

Nous sommes tout particulièrement attentifs à l'évolution du maillage territorial de l'ONACVG, à l'accompagnement social des ressortissants et notamment des plus âgés, à l'efficacité du traitement des demandes de cartes et titres et au respect de la vérité historique dans les actions de mémoire.

Je prie madame la Directrice générale de bien vouloir remercier, au nom des ressortissants dont elle a la charge, tous les agents de l'Office pour leur dévouement.

L'ONACVG ne peut toutefois pas tout faire. Il n'a pas vocation à se substituer, par exemple, à l'action sociale du ministère des armées qui s'exerce au profit des seuls militaires en activité, des blessés et des retraités.

La mission de l'office concerne en priorité les ressortissants qui ont quitté le service, n'ont plus d'attaches avec l'administration militaire et se retrouvent isolés.

Il est heureux que le blessé et sa famille soient maintenant mieux accompagnés, mieux soutenus (aide à la visite des familles, séjours gratuits de celles-ci dans les centres IGESA, maison des familles des blessés à Percy, meilleur dédommagement complémentaire, aide à l'emploi des conjoints en cas de décès, etc.) et mieux informés.

La blessure psychologique est prise en considération et la réinsertion professionnelle et la reconversion aidées.

Les pensionnés pour invalidité des guerres passées sont dispersés sur l'ensemble du territoire métropolitain, outre-mer, en Afrique. Ils vieillissent et beaucoup de leurs veuves ne disposent pas d'une retraite ou de ressources personnelles.

Ils méritent toute l'attention du ministère et de l'Office.

Quelques chiffres :

Nous étions, au 31 décembre 2012, 1 244 088 titulaires de la carte du combattant dont 279 823 titulaires d'une PMI-VG. Cinq ans après, au 31 décembre 2017, 236 041 anciens combattants avaient disparu dont 60 594 pensionnés pour invalidité.

La diminution du nombre de ces titulaires de la retraite du combattant et des pensionnés pour invalidité devrait donc permettre, en modérant la baisse mécanique des crédits qu'entraîne, dans chaque budget la programmation de cette diminution, et en évitant les transferts et annulation de crédits, d'améliorer significativement le sort des plus démunis de ceux qui restent.

Nous demanderons donc, avec votre aide active, que dans le budget 2019 aucune des mesures témoignant de la reconnaissance de la Nation ne nous soient enlevées et que certaines des attentes des combattants d'aujourd'hui aboutissent.

La tentation est, en effet, grande pour l'État de considérer ce que le législateur a jadis octroyé aux anciens combattants, en compensation des sacrifices consentis, comme des « avantages fiscaux » qui n'ont plus de raison d'être.

Soyons donc attentifs et vigilants.

Depuis 9 mois la FNAM et la commission suivent avec un intérêt tout particulier le transfert du contentieux des pensions militaires d'invalidité à la justice administrative. Cette décision nous a été notifiée, lors d'une réunion au Conseil d'État, le 3 octobre 2017.

Ce transfert a inquiété le monde combattant. Il a fait l'objet de plusieurs articles dans la Loi de programmation militaire 2019-2025 qui est en

cours d'adoption au Parlement.

La FNAM a choisi, pour mieux défendre les droits de ses adhérents, d'être une force de proposition plutôt que d'opposition, et nous avons donc accompagné au mieux des intérêts des combattants d'hier et d'aujourd'hui, avec une particulière opiniâtreté, cette décision de transfert à laquelle nous ne pouvions nous opposer.

En partenariat avec le Comité d'entente des grands invalides dont 3 associations affiliées font partie, nous avons, au cours des travaux préparatoires à cette Loi, fait des propositions d'amélioration du dispositif projeté et participé à plusieurs réunions formelles ou informelles.

Nous avons agi auprès des rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'auprès de certains membres des commissions du Parlement.

La Loi, examinée en commission mixte paritaire avant-hier, va être votée avant le 15 juillet. On peut noter entre autres dispositions qu'un recours contentieux préalable obligatoire avant l'action contentieuse est instauré, que l'aide juridique est maintenue, que les audiences seront publiques, que le demandeur de pension pourra se faire assister et représenter notamment par un avocat, qu'une possibilité de conciliation a été instaurée, que toute blessure accidentelle ou maladie reçue ou contractée en service sera présumée imputable, que le taux d'invalidité sera déterminé à la date du dépôt de la demande de pension ou de révision de celle-ci.

La commission des droits, avec le concours de notre avocate Maître Célia Jeudi, de Christian Benamor et de Daniel Lavergne, a établi une liste de demandes concernant notamment le recours administratif préalable obligatoire (RAPO), que nous souhaitons voir intégrées dans le décret d'application de cette Loi qui paraîtra en fin d'année.

Nous présenterons ces demandes le 27 juin à la Direction des affaires juridiques du ministère des armées.

Dans cette même Loi de programmation militaire le Sénat a demandé que les supplétifs de statut civil de droit commun puissent sous certaines conditions, bénéficier des mesures applicables aux supplétifs de droit local.

Nous nous réjouissons de la décision qui va être inscrite, dans le projet de loi de finances pour 2019, d'attribuer la carte du combattant aux militaires qui stationnaient en Algérie entre 1962 et 1964. Cette demande faisait l'objet d'une des motions que vous aviez adoptées lors du dernier congrès et qu'avec d'autres associations nous avons défendues. La retraite du combattant leur sera donc versée, à priori le 1^{er} juillet 2019.

La FNAM fait siennes des attentes communes à l'ensemble du monde combattant.

Je ne citerai, pour l'exemple et entre autres, que nous demandons l'accélération de l'érection du monument consacré aux OPEX qui a déjà deux ans de retard, l'alignement automatique, sur le barème des officiers marinières, des pensions d'invalidité concédées avant le 10 mai 2010 aux sous-officiers des armées, de la gendarmerie et des services communs. Ce problème, qui dure depuis près de 15 ans, n'est toujours pas résolu, la diminution des délais de traitement des dossiers de demande et d'aggravation de pension militaire d'invalidité, qui est encore de près de 16 mois, etc.

Chers amis, vos attentes sont nombreuses, diverses, variées, souvent spécifiques à vos associations, toujours humanistes, mais quelquefois irréalistes.

La commission de défense des droits n'a pu en reprendre que certaines.

Dans la motion que je présente à vos suffrages les mesures que je vous propose concernent :

- L'ONAC-VG, ses structures, ses moyens,
- La valeur du point d'indice de PMI-VG,
- La campagne double pour les anciens combattants d'Algérie,
- Les orphelins de guerre, pupilles de la Nation,
- La valorisation du volontariat,

- L'équité de traitement entre tous les pensionnés,
- Le soutien social des anciens combattants et de leurs ayants-cause,
- La carte du combattant en Indochine,
- Le rôle des associations,
- Les pensionnés hors guerre.

Ces demandes n'ont pas d'autre but que de rechercher et obtenir la justice et l'équité entre toutes les générations de combattants et le maintien du droit à réparation.

Les mesures des motions votées au cours des précédents congrès qui n'ont pas reçu de réponse ou de solution seront présentées, une nouvelle fois, comme chaque année, à la ministre des armées et à la secrétaire d'État.

La motion que vous adopterez aujourd'hui sera publiée dans *La Charte*, ainsi que sur le site Internet de notre Fédération.

Vous pouvez bien évidemment la reprendre dans vos propres publications ou sur vos sites.

La commission de défense des droits de la FNAM a donc retenu 11 mesures.

Si vous le voulez bien, nous allons procéder à leur présentation et à leur vote.

Conclusion

Mes chers amis,

La commission de défense des droits de la FNAM sera attentive au respect des droits qui sont les nôtres et au transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative.

Elle participera à tous les groupes de travail mis en place par le ministère et, avec les associations qui s'associeront à son action, tentera de faire aboutir vos demandes et sauvegarder les intérêts du monde combattant.

Elle étudiera avec attention les revendications d'intérêt général que vous voudrez bien

lui transmettre et proposera au conseil d'administration de la FNAM les actions permettant d'assurer la défense des intérêts moraux, matériels et administratifs des groupements affiliés et des combattants de tous les conflits.

Elle ne peut toutefois pas se substituer aux groupements dans la défense des intérêts individuels de leurs adhérents. Mais elle peut utilement vous conseiller et vous orienter sur les démarches à entreprendre.

Si la commission agit avec, je l'espère, un peu d'efficacité, c'est grâce à la compétence et à la disponibilité de ses intervenants et de ses membres.

Mais c'est aussi aidé par la confiance que lui manifestent le bureau et le conseil d'administration de notre fédération.

Vous pouvez compter sur notre dévouement.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.



Motion de synthèse de la FNAM 2018

MESURE 1

ONAC-VG

Très attachée à l'ONAC-VG, au paritarisme de sa gestion et au maillage territorial que constituent sa centaine de services départementaux, ses deux services en Polynésie française et, en Nouvelle-Calédonie et ses trois services en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

La FNAM sera attentive à l'évolution de ce maillage territorial et :

- demande que les moyens humains des services de proximité augmentent, afin de mieux prendre en compte la diversité et l'évolution des attentes et des besoins des ressortissants, notamment des plus âgés.
- demande que les efforts de modernisation et de rationalisation demandés chaque année à l'office ne se traduisent pas par une dégradation dans les délais de traitement des dossiers de demandes de cartes et titres et d'accompagnement social de l'ensemble des combattants d'hier et d'aujourd'hui.

MESURE 2

Valeur du point d'indice des PMI-VG - Incidences

La FNAM constate un retard significatif entre la valeur du point d'indice de PMI et l'inflation.

La FNAM :

- demande la création et la réunion d'une commission tri-partite (gouvernement, parlement, associations) afin que soit entamé un rattrapage de la valeur du point d'indice des PMI-VG.
- demande le maintien des majorations spécifiques de l'Etat sur la retraite mutualiste du combattant, et l'exonération de cotisation sociale et d'impôt sur le revenu sur la part de la retraite mutualiste du combattant inférieure au plafond légal.

MESURE 3

Anciens combattants d'Algérie

La FNAM :

- demande que soient rapportés les textes actuels afin que les anciens combattants d'Algérie bénéficient véritablement de la campagne double, selon le temps passé sur le territoire, et qu'un bénéfice de campagne, équivalant à la durée de séjour effectué

antérieurement au 1er juillet 1964, soit accordé aux ressortissants du code des pensions civiles et militaires de retraite, titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation afin de leur permettre d'atteindre les 40 annuités nécessaires pour obtenir une pension de retraite au taux maximum.

MESURE 4

Orphelins de guerre - Pupilles de la Nation

Il y a un peu plus de 100 ans, la loi du 27 juillet 1917 créait l'office national des pupilles de la nation.

Afin de traiter sur un pied d'égalité tous les orphelins de guerre des Morts pour la France et les pupilles de la Nation, civils et militaires de la Seconde Guerre mondiale.

La FNAM :

- demande instamment que cesse toute discrimination, et qu'en raison de l'âge élevé des intéressés (plus de 75 ans en moyenne), une allocation de reconnaissance équitable, revêtant un caractère personnel, leur soit immédiatement accordée.

MESURE 5

Valorisation du volontariat

Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les militaires d'aujourd'hui sont des engagés volontaires.

La FNAM :

- demande, que la croix du combattant volontaire puisse être attribuée aux combattants des OPEX avec les critères habituels d'action de feu, de combat et de présence en unités combattantes, appliqués aux autres générations du feu.

MESURE 6

Droit à réparation

La FNAM constatant que le ministère a mis en œuvre, depuis 2012, d'importantes mesures destinées à améliorer la prise en compte des blessés et des familles endeuillées des militaires.

La FNAM :

- demande qu'un effort égal à celui effectué depuis plus de 5 ans soit produit au profit des ressortissants

de l'ONAC-VG les plus anciens, titulaires d'une PMI-VG au titre des articles L 212-1 (L.115 ancien) et L 213-1 (L.128 ancien) ;

- demande qu'une mesure générale soit prise pour aligner les pensions d'invalidité attribuées, avant la parution du décret n°2010-473 du 10 mai 2010, aux sous-officiers des armées de terre, de l'air, de la gendarmerie et des services communs sur celles des officiers marinières.

MESURE 7

Soutien des conjoints survivants des Grands Invalides de Guerre (GIG - GM)

Afin d'assurer aux conjoints survivants des grands invalides et mutilés des ressources décentes :

- demande une augmentation uniforme annuelle de 100 points d'indice de PMI (120,00 €/mois) de la majoration spéciale servie aux 820 conjoints survivants de ces grands invalides et mutilés ;
- demande, afin de tenir compte de la durée des soins apportés par ces veuves à leur conjoint, et compte tenu de leur grand âge, l'attribution progressive de 50 points d'indice de PMI (60,00 €/mois) supplémentaires, à partir de 15 ans de mariage (ou de PACS) progressivement et par paliers de 5 ans ;
- demande que soit porté à 135 points de PMI, en 3 revalorisations successives annuelles (35 points en 2019, 50 en 2020 et 50 en 2021) le montant de la majoration uniforme actuellement fixée à 15 points soit 18,00 €/mois.

MESURE 8

Carte du combattant d'Indochine

La FNAM :

- demande que par analogie à leurs camarades d'Algérie et des OPEX, les combattants d'Indochine ayant séjourné pendant 120 jours sur le territoire, entre le 11 août 1954 et le 28 avril 1956, date de dissolution du corps expéditionnaire, puissent se voir décerner la carte du combattant.

MESURE 9

Soutien social des anciens combattants et de leurs ayants cause

La FNAM :

- demande que les aides attribuées par les offices départementaux des anciens combattants soient centrées d'abord, afin de favoriser leur bien-être et leur maintien à domicile, sur les ressortissants et les conjoints survivants les plus âgés, fragiles et démunis ;
- demande que soient déduites du montant des ressources servant au calcul de ces aides la pension de veuve de guerre, la réversion des pensions militaires d'invalidité et l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

MESURE 10

Reconnaissance du rôle des associations

La FNAM :

- demande que les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, dont le rôle social et humanitaire, l'action dans le domaine du civisme et pour la préservation de la mémoire historique, ainsi que pour l'éducation des jeunes générations sont indéniables, soient considérées comme des associations d'intérêt général et bénéficient, de ce fait pleinement des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

MESURE 11

Ressortissants ONAC-VG

Les victimes civiles du terrorisme sont ressortissantes de l'ONAC-VG. Les militaires non titulaires de la carte du combattant ou du TRN, pensionnés pour invalidité ne le sont pas mais devenus veuves ou veufs, les conjoints qui leur survivront deviendront de droit des ressortissants de l'Office.

La FNAM :

- demande une nouvelle fois que les pensionnés pour invalidité « hors guerre », non titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation, soient reconnus comme ressortissants de l'ONAC-VG.

Les commissions

L'après-midi, les présidents de chaque commission ont répondu aux questions des congressistes.



Le général Rideau a présenté le bilan de la commission solidarité en insistant sur la bonne présentation des dossiers.



M. Roger Lecot a rappelé que la Grande-Garenne était aussi ouverte aux amis de nos adhérents.

M. Jean-Marie Guastavino a insisté sur la synergie entre *La Charte* et le site Internet.

M. Richard Pernod a présenté les différents projets de communication de la FNAM.



M. Henri Schwindt, pour la commission de la mémoire et du civisme, a insisté sur le rôle du parrain, en tant que conseiller et accompagnateur des établissements scolaires et présenté les résultats de sa commission



Pour conclure, M. Maurice Gambert, président honoraire, a fait l'éloge de l'EHPAD - Résidence André-Maginot.